

Résolution adressée par le Gymnase de Nyon au Conseil d'État

NON à une nouvelle baisse de nos salaires réels !

L'Assemblée générale (AG) du personnel enseignant du Gymnase de Nyon s'est réunie pour discuter de la politique du Conseil d'État concernant l'indexation.

Nous sommes confronté·e·s depuis de nombreux mois maintenant à une nette augmentation du coût de la vie : assurance maladie, électricité, chauffage, essence et denrées alimentaires notamment. Dès janvier prochain, dans le canton de Vaud, les primes d'assurance maladie augmenteront en moyenne de 9,9% tandis que les loyers augmenteront de 7% pour la moitié des ménages en cette fin d'année. Entre décembre 2020 et août 2023, l'IPC a augmenté de 6,4% ! Alors que tout augmente, les salaires stagnent.

Si tout coûte plus cher, nous avons besoin que nos salaires soient adaptés pour pouvoir payer les factures qui prennent l'ascenseur ! Il ne s'agit pas d'augmentation, mais d'une indexation au coût de la vie.

Pour 2024, le Conseil d'État prévoit, dans son budget, d'indexer les salaires des employé·e·s des services public et parapublic de 1,6% (équivalent à l'évolution de l'IPC d'août 2022 à août 2023) et d'y ajouter le 0,2% que notre lutte pour l'indexation 2023 a permis de gagner. Lors de sa rencontre avec les syndicats le 1^{er} novembre dernier, le Conseil d'État n'a fait que confirmer ce qui apparaît dans son projet de budget: un montant de 109 millions pour l'indexation. Il a souligné que ce montant ne représentait pas une décision sur l'indexation et que sa position définitive, en tenant compte – entre autres – de la hausse de l'IPC d'octobre 2022 à octobre 2023, serait communiquée lors de la prochaine rencontre du 13 novembre.

Alors que:

- L'Union Syndicale Suisse (USS) estime qu'une indexation à 5% est le minimum nécessaire pour compenser le renchérissement réel;
- la Loi sur le personnel de l'État de Vaud prévoit une indexation basée sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre, qui articule une augmentation de 1,7% ;
- le Conseil d'État vaudois n'a indexé qu'une seule fois les salaires depuis 2020 et seulement de 1,4% au 1^{er} janvier 2023.

Nous constatons que:

- nos salaires réels ont baissé et ils baisseront encore en 2024;
- une telle perte salariale pèsera encore plus fortement sur les salarié·e·s classé·e·s dans les classes les plus basses de la grille salariale;
- la situation financière de l'État est excellente : il possède une fortune de plus de 5 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic et de salaires maintenus volontairement à un niveau (très) bas dans de nombreux secteurs, en particulier pour les fonctions à majorité de femmes.

L'AG des enseignant·e·s du gymnase de Nyon décide :

- de participer activement et en nombre à la manifestation unitaire du 21 novembre 2023 ;
- de poursuivre et d'intensifier la mobilisation, y compris en se mettant en grève si nécessaire, ces prochaines semaines contre la baisse des salaires réels dans les services public et parapublic.

Nyon, le 20 novembre 2023

Résolution votée à l'unanimité des votant·e·s